



Corrigé Culture Générale ENM 2017

La vérité est-elle un impératif dans la société française contemporaine ?

(Philippe Mazet)

Par la formule « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà* », Blaise Pascal soulignait l'aspect relatif de la vérité. Ce qui est une vérité pour quelqu'un à un moment ou un lieu donné (en deçà, donc du côté français des Pyrénées, par exemple) ne l'est peut-être pas pour une autre personne d'une autre époque ou d'une autre région. Pourtant, dans sa définition donnée par le dictionnaire Littré qui la décrit comme la « qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont. », la vérité prétend être univoque.

La vérité est un des concepts philosophiques les plus étudiés et les plus débattus. Elle a donné naissance à des approches et définitions très diverses qui soulignent l'ambiguïté du terme. Le concept est l'origine d'interminables controverses chez les philosophes pour savoir s'il y a correspondance entre telle ou telle représentation et ce qui est. La vérité est au cœur des quêtes philosophiques et religieuses de nombreuses civilisations, en particulier la civilisation occidentale.

Sous l'antiquité grecque, Socrate et les autres philosophes avaient défini l'idée d'une vérité ultime et intangible au-delà des apparences changeantes du monde incarnée par le triptyque du vrai, du beau, et du bien. L'Occident chrétien, héritier de cette idée de vérité absolue, identifiait quant à lui la source de la vérité à la parole du Dieu unique, exprimée par le Christ dans l'Évangile selon Saint Jean : « *Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi.* ». Sous l'influence de la philosophie des Lumières, la France a joué un rôle essentiel dans l'évolution de l'approche de la vérité, qui caractérise aujourd'hui la société contemporaine. Peu à peu, la source de vérité et la confiance se sont déplacées de Dieu vers l'homme. La modernité estime ce dernier capable de percer les lois de la nature aussi bien dans le domaine scientifique que politique, afin de parvenir au bonheur de l'humanité. La croyance dans le « progrès de l'esprit humain » selon la formule de Condorcet trouve son expression politique dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 fondée sur « des principes simples et incontestables ». La France se voulait alors le héraut de la vérité politique consistant au respect des droits et libertés de chacun.

Cependant le projet révolutionnaire, en accordant la primauté à l'individu et à ses droits et libertés, a, dans le même mouvement fragilisé l'existence d'une vérité collective immuable qui transcendait les perceptions individuelles. L'avènement de la modernité semble donc avoir atténué la place de la vérité dans nos sociétés. Celle-ci serait alors multiple, et du ressort de chacun, comme l'indique le titre de la pièce de Luigi Pirandello A chacun sa vérité (1917). La vérité perdrait alors de son intérêt au profit de discours multiples, voire d'une post-vérité qui accorderait davantage de place aux émotions qu'à la raison. Dans le même temps la volonté de transparence semble n'avoir jamais été aussi forte au sein de la société française. Dans une société démocratique comme la France, que reste-t-il alors de la recherche de la vérité ? La vérité est-elle toujours un impératif ou n'est-elle qu'une exigence secondaire ?

Alors que les principes fondateurs de la société française contemporaine font de l'exigence de vérité un impératif, elles en redessinent dans le même temps ses contours (I). La notion de vérité est aujourd'hui au cœur des interrogations de la société française et sa place doit être défendue (II).

*

I. Les principes de la société française contemporaine font de l'exigence de vérité un impératif tout en redéfinissant les contours traditionnels

I.A. L'impératif de vérité est un des fondements de la société française

Le passage d'une société théocentrée à une société sécularisée n'a pas conduit à l'abandon de la recherche de la vérité comme vertu cardinale. Elle demeure au fondement de notre projet de société.

La vérité est tout d'abord une valeur centrale des régimes démocratiques. En tant que mandataires du peuple souverain, les élus de la nation lui doivent la vérité. Ils doivent rendre compte de leur action et les citoyens ont le droit de leur demander des comptes en vertu de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose que : « *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.* ».

Le Parlement « *contrôle l'action du gouvernement* » (art 24 de la Constitution du 4 octobre 1958) pour s'assurer que celle-ci soit conforme à l'intérêt général. En matière de finances publiques, l'indépendance institutionnelle et statutaire de la Cour des comptes est garante de la production d'une information exacte et sincère à destination des citoyens. L'indépendance de la justice est constitutionnellement garantie par l'article 64 de la Constitution. Elle permet d'éviter tout obstacle politique à l'établissement de la vérité lors des affaires judiciaires.

Cette exigence de vérité a trouvé une nouvelle application dans les mesures visant à assurer davantage de transparence de l'action administrative. Ce mouvement a abouti à l'adoption de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration puis d'un code des relations entre le public et l'administration en 2016. Celui-ci régit les règles liées à la transparence de l'action publique, à la diffusion des informations aux administrés, ou encore à la motivation des actes administratifs. Ces obligations de vérités imposées à l'administration ont pour objectif de renforcer la confiance entre décideurs et citoyens, lien nécessaire au bon fonctionnement des institutions.

Cette exigence de transparence vis-à-vis du peuple exclut donc *a priori* le mensonge du champ politique et administratif. Le mensonge, déjà par ailleurs condamné par la morale, semble en effet incompatible avec l'idéal démocratique. Si cette condamnation du mensonge est unanime au sein de démocraties modernes, elle se fait à des degrés divers. Il en va ainsi de la société française même si certaines démocraties semblent adopter une attitude plus stricte face au mensonge politique, à l'image de la société américaine qui a poussé Richard Nixon à la démission à la suite de la découverte de l'affaire du Watergate.

En outre, la société française est, en tant que société démocratique, fondée sur une promotion d'une vérité objective par la diffusion d'informations et les progrès de la connaissance.

L'existence d'une presse libre et pluraliste est un élément essentiel d'un régime démocratique. Elle assure la diffusion d'une information objective et doit agir indépendamment du pouvoir. En cela, elle pose les conditions du débat et permet la confrontation des idées. En France, une autorité administrative indépendante, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a pour mission de « garantir l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle en France. ». La liberté de la presse est d'ailleurs l'un des instruments de mesure de l'indice de démocratie, créé en 2006 par le groupe de presse *The Economist*. Le durcissement d'un régime et son basculement vers l'autoritarisme comme observé récemment en Turquie

provoque toujours la mise sous tutelle de la presse afin de promouvoir une vérité qui serve les intérêts du pouvoir.

L'impératif de vérité trouve également un fondement dans la recherche du progrès de la connaissance et l'élargissement de son accès par l'éducation. Condorcet avait mis en lumière le rôle essentiel de l'éducation pour la liberté de l'homme et pour la pérennité du régime démocratique dans son ouvrage Sur la nécessité de l'instruction publique (1793). Il promeut l'établissement d'une instruction minimale commune à tous les citoyens, telle qu'aucun d'eux ne puisse devenir victime d'aucune mystification (religieuse, économique, juridique, politique). L'éducation est aussi une condition de l'égalité et de l'exercice des libertés. Pour rendre réelle l'égalité des droits, il faut que « *chacun soit assez instruit pour exercer par lui-même, et sans se soumettre aveuglément à la raison d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouissance* ». L'école républicaine, portée par les « hussards noirs de la République » chers à Charles Péguy, se place dans ce même horizon de conquête de la liberté et de l'égalité par la connaissance.

Les progrès de la connaissance reposent aussi sur la liberté et l'indépendance de la recherche scientifique. Alors que les régimes totalitaires ont cherché à interdire ou à contrôler à leur profit les travaux scientifiques, les démocraties s'efforcent de promouvoir l'établissement d'un savoir objectif. En France, les enseignants-chercheurs jouissent de libertés particulières, en particulier l'indépendance. L'article L. 952-2 du code de l'éducation dispose ainsi que « *Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche (...)* ». La recherche scientifique apparaît comme une recherche progressive de la vérité à l'exemple de la méthode expérimentale qui consiste à tester par des expériences la validité des hypothèses. Elle est au fondement d'une société qui recherche des améliorations, qui s'ouvre à l'innovation, qui a la capacité de se remettre en cause, d'apprendre de ses erreurs et d'évoluer pour un mieux. L'idée même du progrès suppose une recherche permanente de nouvelles vérités.

Enfin, il convient de préciser que l'exigence de vérité dans la France contemporaine n'est pas seulement un héritage des principes fondateurs de la société démocratique. Elle demeure en construction permanente et connaît de nouvelles avancées notables dans les domaines les plus divers. Par exemple, un droit des enfants à connaître leurs origines a été reconnu avec la création du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) en 2002. Sur un sujet très différent, notons qu'un effort a aussi été engagé afin d'intégrer davantage de vérités historiques dans la mémoire nationale. En 1995, Jacques Chirac reconnaissait ainsi la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vel d'hiv. Plus récemment, en 2012, François Hollande a effectué une démarche similaire en reconnaissant le massacre d'Algériens lors de la manifestation du 17 octobre 1961. La loi dite Taubira du 10 mai 2001 traitant du passé esclavagiste s'inscrit dans la même démarche. Si l'histoire – ensemble de faits objectifs- et la mémoire – construction subjective -ne sauraient être confondues, ces évolutions sont néanmoins motivées par un désir de vérité et de justice par rapport au passé, exprimé par la société française.

I.B. La société française redéfinit l'impératif de vérité

S'il est ainsi placé au fondement de notre société, l'impératif de vérité n'en recouvre pas moins une acceptation moderne très différente de ce que recouvrait traditionnellement cette notion, parfois même affublée d'un « v » majuscule. En effet, la vérité immuable et unique a laissé la place à l'expression plurielle des opinions et cette vérité doit parfois céder devant d'autres impératifs.

En premier lieu, les vérités modernes sont des vérités relatives qui reposent sur l'idée de liberté. La société contemporaine accorde une place prééminente à la liberté d'opinion, la liberté de conscience, empêchant d'imposer une vérité supérieure.

Dans le champ politique, le débat démocratique suppose bien entendu que chacun puisse défendre sa conviction de ce qu'est l'intérêt général. Le droit de vote érige même le fait d'avoir une opinion personnelle en exigence démocratique. Les élections permettent alors de trancher parmi les multiples discours des

membres du corps social. Les partis dits « populistes » sont dès lors problématiques dans la mesure où ils s'arrogent l'exclusivité de la représentation et de la défense des intérêts du peuple, privant ainsi de légitimité le pluralisme des opinions pourtant nécessaire au jeu démocratique. Dans La Crise de la culture (1968), Hannah Arendt alertait déjà sur les dangers de tout discours qui prétend détenir le monopole de la vérité.

En matière religieuse domaine de la « vérité immuable » par excellence, l'abandon de toute religion officielle tend à relativiser la valeur accordée aux différentes doctrines. Elles peuvent certes toujours être regardées comme des vérités par le croyant mais non au point de les faire prévaloir sur toute autre considération. Cette évolution pour la société prise dans son ensemble n'est pas sans conséquence au niveau de l'individu. Tel est le constat dressé par Jean-Louis Schlegel dans Religions à la carte (1995) qui évoque un phénomène de « *désinstitutionnalisation du croire* » au profit d'une recomposition des croyances. Les fidèles reconstituent ainsi leur croyance par l'emprunt d'éléments à toutes sortes de sources religieuses mais aussi philosophiques. L'exigence de respect des autres croyances et du principe de laïcité impose quant à lui au croyant de respecter les autres vérités et de se soumettre aux lois séculières de la République.

Le caractère relatif de la vérité proposé par la société moderne affecte également le champ de la recherche scientifique dont l'objet est pourtant d'identifier des vérités solides. La notion de progrès scientifique suppose en effet une évolution qui conduit certaines théories à être modifiées ou réfutées. Le philosophe Karl Popper a d'ailleurs fait du critère de réfutabilité l'élément central de la définition de ce qui est scientifique.

En second lieu, non seulement la vérité revêt désormais une valeur plus relative dans la société contemporaine, mais l'exigence de transparence qui lui est souvent associée se trouve limitée au nom des droits fondamentaux. Cette exigence est tout d'abord tempérée par le principe de protection de la vie privée et de multiples secrets protégés par la loi (du secret bancaire au le secret médical). Comme l'indiquait le vice-président du Conseil d'Etat Jean-Marc Sauvé lors du colloque « Transparence, valeurs de l'action publique et intérêt général » (2011), la transparence doit aussi être conciliée avec le respect des secrets nécessaires à la protection des intérêts fondamentaux légitimes de l'Etat ou à la sérénité du processus de décision publique. Tel est le sens, par exemple, du secret des délibérations du Gouvernement, en tant qu'il protège en particulier l'élaboration des décisions gouvernementales, ou encore des secrets en matière de monnaie et de crédit, de sécurité et de défense nationales ou de relations internationales.

Ainsi s'impose à nous l'exigence de vérité, telle que redéfinie par la société démocratique est sécularisée. Cet impératif est même d'autant plus actuel que la notion de vérité est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis et fait l'objet d'une crise.

II. Un impératif de vérité renforcé au service du projet démocratique

II.A. La notion de vérité est au cœur des interrogations de la société contemporaine française

La notion de vérité est aujourd'hui traversée par des tensions et des exigences parfois contradictoires.

Tout d'abord, la société française traverse une crise de défiance vis-à-vis des élites qui fragilise son rapport à la vérité. Les citoyens sont de plus en plus méfiants envers les cadres de la société, parfois accusés de dissimuler ou de falsifier la vérité. Or au sein d'une société, c'est le rôle des élites d'éclairer, d'orienter et d'organiser la vie sociale. Ils servent de médiateurs entre des connaissances complexes et le grand public et sont un des pivots de « *l'alliance du progrès scientifique et de la justice sociale* » selon l'expression de Jacques Julliard (La faute aux élites, 1997). La distension du lien entre les élites et le peuple trouble donc profondément le rapport à la vérité de la société.

Cette défiance existe à l'encontre des décideurs politiques dont la parole est de plus en plus systématiquement mise en doute. C'est un des éléments de la crise de la représentation. Les élus ne relateraient plus les attentes de leurs mandants, les élites seraient « coupées du peuple » (Daniel Bounoux, La crise de la représentation, 2006). Au-delà de la parole politique, la défiance s'étend aussi au travail des journalistes dont l'indépendance et l'impartialité voire la bonne foi sont de plus en plus souvent remis en cause. Plus inédit, la parole scientifique est également interrogée et reçue avec beaucoup plus de scepticisme qu'autrefois.

Les causes de cette défiance sont multiples. Pour la parole politique, la fin des « Trente Glorieuses » et l'incapacité à répondre efficacement aux crises successives ont entamé la confiance placée dans les hommes politiques. Au cours des années 1990, était ainsi apparue dans le débat public français la célèbre expression de « pensée unique », synonyme d'un dogme libéral que les principaux partis politiques, médias et décideurs économiques auraient décidé ensemble d'imposer comme vérité incontestable. Les tenants de cette thèse signifiaient ainsi que son but était de cacher la possibilité de politiques alternatives et d'empêcher tout réel débat.

Plusieurs scandales et mensonges ont également joué un rôle important dans l'affaiblissement du lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants. Déjà La Bruyère dans Les Caractères (1688) alertait sur les mensonges des puissants : « *Ce sont des hommes polis comme du marbre, qui pratiquent l'art de dissimuler* ». Des cas récents illustrent un recours au mensonge d'Etat non pour servir la cause du peuple, mais celle d'une personne ou d'un groupe particulier. Cela s'est produit avec George W. Bush et le mensonge sur les armes de destruction massive afin de justifier la guerre d'Irak et du même coup sa position de pouvoir, et avec José Maria Aznar lors de l'attentat de Madrid en accusant l'ETA et maquillant la piste d'Al-Qaïda afin de favoriser la réélection du Parti populaire. C'est, plus récemment, le cas de Jérôme Cahuzac qui a longtemps nié avoir des comptes en Suisse et en Asie avant de le reconnaître. D'autres scandales ont contribué à décrédibiliser la parole politique. C'est par exemple le cas de l'affaire du sang contaminé, ou encore de l'accident de Tchernobyl. Les scientifiques et journalistes n'échappent pas non plus aux accusations de partialité et de défense d'intérêts particuliers, souvent financiers.

Cette défiance prend une forme paroxystique à travers la diffusion actuelle des théories du complot. Les institutions politiques, économiques et judiciaires mais aussi les médias sont accusés d'être au service d'un plan dissimulé aux citoyens. Le mensonge ne serait plus l'exception mais le principe de fonctionnement de nos sociétés. Un des exemples les plus emblématiques sont les attaques terroristes du 11 septembre 2001, qui selon ces théories auraient été fomentées par l'administration américaine. Ce retour en grâce des théories du complot, auquel la société française n'échappe pas peut inquiéter dans la mesure où elle rappelle les thèses de l'extrême-droite européenne au début du XXe siècle fondée sur un faux document, le Protocole des Sages de Sion. Ce dernier visait à faire croire à un plan de domination du monde visait à faire croire à un plan de conquête du monde établi par les juifs et les francs-maçons (Histoire d'un mythe, La « conspiration » juive et les protocoles des sages de Sion, Norman Cohn, 1967). A l'heure de la mondialisation, ces thèses se répandent de nouveau sous couvert de complot des « Illuminati » popularisé notamment auprès des jeunes au sein de la société française.

Plus inédit peut-être, il existe aussi un doute sur la vérité scientifique reléguée parfois au rang d'une opinion parmi d'autres. En matière de réchauffement climatique, l'administration américaine actuelle se propose d'établir sa fameuse « vérité alternative » pour contrebalancer les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La France n'échappe pas non plus à la montée du scepticisme face aux connaissances scientifiques notamment lorsqu'elles concernent la santé.

Parallèlement à la fragilisation de la place de la vérité dans la société, on assiste donc à une soif de vérités qui peuvent être en proie à des manipulations.

Ensuite, en réponse à la crise de confiance en la vérité institutionnelle, de nouvelles quêtes de la vérité apparaissent qui sont elles-mêmes problématiques

La première forme prise par cette quête est celle le retour à une vérité simple, plus intuitive et plus absolue en opposition à la complexité du débat démocratique qui confronte une pluralité d'opinions et peut-être sujette aux manipulations et dissimulations. Le régime de Vichy a par exemple proposé une conception très primitive de la vérité contenue dans la formule du maréchal Pétain « La terre ne ment pas », qui sous-entendait un mensonge systématique de la part des institutions élues. Aujourd'hui, les mouvements dits « populistes » remplacent la complexité du monde par une approche simple voire simpliste en discréditant les discours institutionnels qui tentent de transcrire la complexité du monde.

Ce besoin d'une vérité simple et forte est aussi illustrée par le phénomène de retour du religieux, décrit par Gilles Kepel dans son ouvrage la Revanche de Dieu (1991). Ce retour du religieux a essaimé depuis 1975, à la faveur des crises économiques et de l'effondrement des idéologies. Le dogme religieux, donné aux hommes, exclut le doute et le débat. Il concurrence l'offre de vérité en apportant une explication complète du monde qui s'oppose parfois frontalement au discours scientifique et à la loi.

La soif de vérité simple apparaît également dans le rapport du public au temps. Le temps de la recherche de la vérité est mis sous pression par le besoin de l'opinion de trouver des explications et des coupables. Dans le domaine judiciaire, le respect des procédures et des principes comme la présomption d'innocence sont souvent bafoués. Plusieurs affaires politico-judiciaires illustrent cette soif de vérité immédiate. A la fin des années 1960, l'affaire Markovic a conduit certains milieux parisiens à porter de fausses accusations à l'encontre de la femme du Premier ministre Pompidou. Plus récemment, aux débuts des années 2000, l'affaire Patrice Allègre a impliqué des personnalités toulousaines dans des affaires très graves mais mensongères. On exige une vérité immédiate et il est attendu des médias qu'ils la fournissent.

Enfin, Internet joue un rôle essentiel dans le bouleversement de l'approche de la vérité. Le Web, parce qu'il permet une massification exponentielle de la diffusion de l'information et une accessibilité sans coût à cette information a semblé pouvoir donner corps au programme de la « société de la connaissance ». Cette notion a été définie par Peter Drucker (Drucker, 1969) et le rapport de l'UNESCO « Vers les sociétés du savoir » (2005) peut être considéré comme son manifeste. Internet devait permettre un accès égal et universel à la connaissance qui donnerait naissance à des sociétés du savoir fondées sur un développement humain et durable. Mais l'expérience a montré qu'Internet était aussi le lieu privilégié de diffusion des mensonges et de fausses rumeurs à qui le web offre un écho sans précédent par le partage sur les réseaux sociaux, les blogs, les sites. Internet aggrave les tensions en troublant encore davantage le rapport à la vérité. Gérald Bronner a montré dans La démocratie des crédules (2013) que le web avait permis à une petite minorité motivée de donner une audience sans précédent à leurs fausses théories. Ces théories sont appuyées par un nombre tellement important d'arguments qu'il est presque impossible de les réfuter tous un par un.

Le foisonnement d'informations fausses au détriment de la réalité des faits conduirait selon certains auteurs à l'avènement d'une ère de « postvérité ». Cette expression, désignée « mot de l'année » par le très sérieux dictionnaire d'Oxford, désigne un contexte dans lequel les faits objectifs auraient désormais moins d'influence pour former l'opinion publique que l'appel à l'émotion et aux croyances personnelles (Harry Frankfurt, De la vérité, 2008). Ralph Kayes dans L'Ere de la postvérité (2004) souligne quant à lui que les réseaux sociaux deviennent la première source d'information, au détriment des médias traditionnels, décrédibilisés. Le web 2.0 devient alors le support principal de cette postvérité, constituée d'informations erronées et de sources peu vérifiables. Le progrès espéré vers une plus grande vérité promise par Internet a donc connu une grande désillusion.

L'émergence d'un monde virtuel fait de pseudos et d'avatars du fait des nouvelles technologies informatiques pose également la question de la frontière entre le réel et le virtuel et complexifie ainsi le rapport à la réalité.

Le rapport à la vérité est profondément troublé au sein de la société française contemporaine et aggrave ses fractures. Il convient d'apporter une réponse à cette crise de la vérité en luttant contre les écueils du foisonnement d'informations.

II.B. Défendre la place de la vérité au sein de la société française contemporaine

Plusieurs pistes peuvent être suivies pour lutter contre la crise actuelle que traverse la notion de vérité.

Tout d'abord, le développement de la transparence doit contribuer à rétablir la confiance qu'ont les citoyens dans les institutions et dans l'organisation de la société elle-même. Un des aspects emblématiques de cette transparence est la moralisation de la vie publique. Des textes récents ont renforcé cette exigence telle la [loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique](#) et la [loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires](#). Désormais certains responsables politiques et fonctionnaires doivent ainsi fournir des déclarations de patrimoine et d'intérêts sous le contrôle d'une Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) créée en 2014. Ces démarches doivent être poursuivies

Ensuite, pour répondre à la tentation des discours simples voire simplistes qui s'érigent en vérités absolues, il convient de promouvoir toujours et encore une culture de la tolérance, du débat rationnel et du compromis, ce qui est en principe le propre d'une société démocratique. Dans le champ politique, le renforcement de la participation des citoyens doit permettre le respect des opinions adverses et une plus grande acceptation du processus de décision ; la décentralisation, la création des métropoles (qui rapprochent le niveau de décision des enjeux et du vécu des citoyens) ainsi que les diverses initiatives de démocratie participative peuvent y contribuer. Cette exigence doit aussi irriguer les relations entre l'administration et ses usagers. En 2011, le Conseil d'Etat avait ainsi consacré son rapport annuel de l'année 2011 à ce sujet (« [Consulter autrement, participer effectivement](#) ») ; il proposait un renouvellement des procédures de participation des citoyens à l'élaboration des décisions dans le cadre d'une « administration délibérative ».

Les évolutions vers davantage de transparence présentent néanmoins plusieurs limites. Un excès de transparence peut poser des questions quant au respect de la vie privée. Le culte de la transparence peut aussi conduire à une paralysie de la décision publique à cause de la multiplication des consultations et des outils de participation du public. Finalement, le risque majeur est d'assimiler transparence et vérité. La transparence a la vertu d'effacer de nombreux doutes mais elle n'est jamais garante d'une vérité absolue.

Contre la diffusion de discours religieux extrêmes tentés de revendiquer le primat de leur vérité particulière sur la volonté générale, la conception française de la laïcité doit être défendue. Il convient de rappeler et de promouvoir l'idée selon laquelle la liberté de croyance et de culte est d'autant mieux assurée que l'espace public n'est pas préempté par telle ou telle confession. L'enseignement du fait religieux à l'école pourrait peut-être permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les différentes confessions propre à faire reculer les fantasmes qui affectent souvent la religion de l'autre.

La conception scientifique de la recherche de la vérité doit aussi être défendue. Au-delà de l'enseignement et de la recherche, la vulgarisation et la plus large compréhension de la démarche seront propre à éviter le développement de nouvelles formes d'obscurantismes.

Enfin, la lutte contre la diffusion de mensonges, de contre-vérités, et de fausses informations sur internet doit devenir une priorité dans le respect de cet espace de liberté. La [loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse](#) punit d'une amende de 45 000 euros « *la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler* ». Gérald Bronner ([La démocratie des crédules](#), 2013) propose de créer pour les journalistes une commission de sanctions par les pairs à l'image de celles qui existent chez les médecins par exemple. Dans le même esprit, il faut élargir la lutte contre la diffusion de fausses informations sur internet, au besoin par des politiques de coopération internationale pour surmonter le caractère transnational de ce réseau. En France, des évolutions ont montré qu'il était possible d'agir sur internet par le biais d'une plus grande responsabilisation des fournisseurs d'accès à internet (FAI). Par exemple, depuis la [loi sur la confiance dans l'économie numérique de 2004](#), les hébergeurs peuvent être responsables du contenu hébergé si, ayant été alertés, ils n'ont pas agi « *promptement* » pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

Conclusion

L'exigence de vérité n'est pas seulement un impératif traditionnel de la société française en tant que démocratie contemporaine. Elle ressurgit en effet aujourd'hui avec une acuité particulière. Le doute et le scepticisme se développent quant au mode d'administration de la vérité et ses canaux habituels sont remis en cause. Les médias sont accusés de diffuser des informations partiales au service d'intérêts particuliers et, plus inédit, les travaux scientifiques sont relégués au rang d'opinions. Dans le même temps, le besoin d'une meilleure compréhension du monde et d'une vérité absolue se fait ressentir et peut conduire la société à s'abandonner à des discours simplistes qui fournissent une explication complète mais souvent fautive ou mensongère. On y retrouve les théories du complot ou les discours populistes.

Les critiques actuelles de la recherche de la vérité et ses excès sont liées à la difficulté de faire partager la vérité dans une société en quête d'identité où chacun est invité à rechercher et à exprimer sa propre vérité, tant au plan individuel que de groupes ou de communautés. Qui plus est, notre société considère en principe l'esprit critique et le doute comme des vertus car facteurs de progrès au risque de détruire toute confiance. Cette ambivalence est rappelée par Paul Ricoeur s'agissant de l'effet sur nos sociétés des œuvres de ceux qu'il nomme « les maîtres du soupçon », Karl Marx, Friedrich Nietzsche et Sigmund Freud.

L'impératif est donc que les nouvelles quêtes de vérité qui s'expriment au sein de notre société soient employées pour en réaliser encore davantage les idéaux et non à en saper les fondements. Mais à faire d'excès, d'empressements et de manipulations, le risque existe.